

U.S. Fish & Wildlife Service
International Affairs
Programme régional pour l’Afrique Centrale
Numéro de l’opportunité de financement : F18AS00060

Questions fréquemment posées (FAQ)

Veuillez noter que ce document sera mis à jour au fur et à mesure que le personnel de l’USFWS reçoit des demandes de renseignements supplémentaires.

FINANCEMENTS DISPONIBLES

Si je suis sélectionné pour recevoir un financement, quand est-ce que la subvention sera disponible ?

- Si votre proposition de projet est sélectionnée pour recevoir un financement, les subventions seront normalement disponibles avant la fin de l’année fiscale : le 30 septembre 2018.

Quel est le montant du financement total pour ce programme ?

- Le montant du financement total estimé pour le programme est supérieur à 12 millions de dollars USD.

D’où proviennent les financements ?

- Depuis 1989, l’USFWS fournit son soutien à des projets qui ciblent les menaces importantes pesant sur la faune sauvage et ses habitats, qui renforcent les capacités et qui mettent en œuvre une meilleure conservation fondée sur les faits. Les financements de l’USFWS en Afrique Centrale sont programmés en collaboration avec le Programme régional pour l’environnement en Afrique Centrale (CARPE) de l’Agence américaine pour le développement international (USAID).

Quel est le montant approximatif du financement pour chaque projet ?

- Le montant du financement demandé doit correspondre à l’étendue des activités, aux résultats attendus et à la durée du projet. Les niveaux de financements des priorités de financement sont :
 - *MENTOR - Pêche et chasse sportives* : de 100 000 à 250 000 dollars USD par an.
 - *Pastoralisme transhumant en Afrique Centrale* : de 50 000 à 300 000 dollars USD par an.
 - Accord de coopération du *Trinational de la Sangha et Parc national d’Odzala* : 2 700 000 dollars USD par an.
 - Accord de coopération du *Parc national des Virunga* : 500 000 dollars USD par an.

Des montants plus élevés de financements pour chacune de ces priorités seront envisagés s’ils possèdent une justification appropriée.

PROCESSUS DE CANDIDATURE

Les propositions de projets doivent-elles être en français ou en anglais ?

- Les pré-propositions de projet peuvent être en français ou en anglais. Les propositions de projet complètes doivent être en anglais.

Une pré-proposition de projet nécessite-elle une page de couverture ?

- Non, une pré-proposition de projet n'a pas besoin d'une page de couverture. Il serait bien d'inclure vos informations de contact accompagnées de vos informations d'inscription du SAM et du DUNS. Cependant, il n'y a pas besoin d'inclure un résumé du projet lorsque vous soumettez votre pré-proposition de projet.

Un candidat peut-il candidater pour un projet de conservation ayant lieu dans le même écosystème qu'un accord de coopération avec l'USFWS déjà en place ?

- En général, pour uniformiser le soutien financier et réduire les coûts administratifs, il est préférable que la demande de financements pour toutes les activités prioritaires de conservation dans une zone soit incluse dans un unique plan de travail annuel de l'Accord de coopération pour ce site. Les organisations candidates qui ne sont actuellement pas partenaires de l'Accord de coopération peuvent toujours candidater ; le mérite de ces demandes sera examiné en fonction des critères et des priorités du programme. L'USFWS encourage les candidats qui souhaitent travailler au sein d'un Accord de coopération de l'USFWS en cours à partager leur proposition de projet avec tous les partenaires et à discuter des priorités de conservation des activités proposées par rapport aux activités actuelles soutenues par l'USFWS.

Un partenaire d'un accord de coopération existant peut-il candidater à un nouveau thème prioritaire du NOFO (i.e. Pastoralisme transhumant en Afrique Centrale) dans le même écosystème ?

- Bien qu'ils puissent candidater, les bénéficiaires actuels d'accords de coopération sont encouragés à prioriser au sein de leur plan de travail annuel actuel toutes les activités et les budgets qui ont lieu au sein de la portée géographique d'un accord de coopération existant.

Est-ce qu'une justification du budget est requise pour la date limite de soumission des pré-propositions de projet du 23 février 2018 ?

- Non, une justification du budget n'est pas demandée.

Qui peut candidater ?

- Les agences gouvernementales, les organisations non gouvernementales (ONG), les établissements d'enseignement supérieur et les individus sont éligibles à une candidature. Les individus sont exempts d'inscription dans le sam.gov mais doivent candidater sur grants.gov.

Mon organisation peut-elle soumettre plus d'une pré-proposition de projet ?

- Oui.

Comment puis-je candidater au Programme régional pour l'Afrique Centrale ?

- Pour candidater, veuillez vous référer à l'Annonce des Financements Disponibles (NOFO) sur le site internet de l'U.S. Fish and Wildlife Service :

<https://www.fws.gov/international/pdf/FY18-AFR-NOFO.pdf>. Les candidats américains doivent soumettre leur candidature via www.grants.gov. Les candidats internationaux doivent soumettre leur candidature par email à wwb_africa@fws.gov.

Les candidats doivent-ils candidater au Programme régional pour l’Afrique Centrale ou à l’un des Fonds multinationaux pour les espèces ?

- L’USFWS soutient les projets de conservation de la faune sauvage en Afrique Centrale via plusieurs mécanismes : le Programme régional pour l’Afrique Centrale, le Programme de lutte contre le trafic de faune sauvage et les Fonds créés par les lois du Congrès pour la conservation des éléphants d’Afrique, des grands singes et des tortues marines. Les Annonces de financements disponibles pour tous les programmes sont situées sur la page ‘Comment candidater’ (*How to Apply*) des Affaires Internationales de l’USFWS (<https://www.fws.gov/international/grants-and-reporting/how-to-apply.html>). Les candidats doivent examiner les priorités de financement de chaque Annonce de financements disponibles (NOFO) et choisir le programme qui correspond le mieux aux objectifs du projet proposé.

N’acceptez-vous que des pré-propositions de projets ?

- Oui, seules des pré-propositions de projets seront acceptées le 23 février 2018. Les candidats seront avertis (uniquement par invitations) d’ici au 23 mars 2018 de la possibilité de soumettre une candidature complète pour soit une subvention soit un accord de coopération. La date limite pour soumettre une candidature complète (comprenant tous les points de la Liste de vérification de candidature) est le 4 mai 2018. Les candidats non retenus seront contactés d’ici au 6 avril 2018.

Un projet possédant un financement de l’USAID peut-il candidater à un financement ?

- Oui. Cependant, le candidat ne peut pas utiliser les autres financements du gouvernement américain comme contribution de contrepartie dans leur candidature. Les projets financés par l’USAID doivent ajouter une section décrivant les activités financées (via CARPE ou une autre branche du gouvernement américain) ainsi que la valeur ajoutée du soutien de l’USFWS. Veuillez expliquer en quoi la proposition de projet diffère de celle du financement provenant de l’USAID ou se base sur celui-ci.

Que dois-je faire si je rencontre des difficultés en soumettant via grants.gov ?

- Si vous rencontrez des difficultés en soumettant une candidature via grants.gov, veuillez visiter <http://www.grants.gov/web/grants/support.html> pour obtenir de l’aide. Si vous n’arrivez pas à obtenir de l’aide via grants.gov, veuillez envoyer un email à wwb_africa@fws.gov et l’USFWS essaiera de vous aider. Les candidats américains peuvent soumettre via wwb_africa@fws.gov uniquement s’ils ont reçu une approbation préalable du personnel de l’USFWS.

Combien cela coûte-t-il de s’inscrire dans le DUNS ("Dun and Bradstreet Data Universal Number System") ou le SAM ("System for Award Management") ?

- L’inscription dans le DUNS et le SAM est gratuite. En aucun cas vous ne devez payer pour un numéro DUNS ou SAM.

Les candidats doivent-ils être inscrits dans le DUNS et le SAM au 23 février 2018 ?

- Les candidats américains doivent posséder un numéro DUNS et être inscrits dans le DUNS et le

SAM afin de pouvoir soumettre une candidature via www.grants.gov, et les candidatures sont dues pour le 23 février 2018. Les candidats internationaux doivent déjà être inscrits dans le DUNS au moment où ils candidatent et dans le SAM au 1er août 2018 afin de pouvoir recevoir le financement.

Si l'USFWS choisit de financer une proposition de projet, le candidat peut-il facturer des coûts avant que la subvention soit attribuée ?

- Avec une approbation au préalable, les candidats peuvent engager des coûts avant l'attribution de la subvention jusqu'à 90 jours avant la date de début des activités du projet. Les coûts sont engagés au risque du candidat. Veuillez voir les Directives concernant l'attribution des subventions pour en savoir davantage : <https://www.fws.gov/international/pdf/assistance-award-guidelines-french.pdf>

Qu'est-ce que le *Leahy Vetting* (obligation Leahy de vérification des antécédents) ?

- L'obligation Leahy de vérification des antécédents est incluse annuellement dans la Loi des Crédits d'aide à l'étranger ("*Foreign Assistance Appropriations Act*"). L'amendement Leahy interdit d'aider les individus ayant des antécédents de violation des droits de l'homme. Il requiert que les individus ou unités de force de sécurité civile et militaire recevant de l'aide du gouvernement américain subissent une recherche de tout antécédent de violation des droits de l'homme. Les activités de conservation autorisées par le '*Foreign Assistance Act*' nécessitent souvent de travailler avec le personnel de police et/ou de les aider. Il s'agit des écogardes, de la police, des agents des douanes ou de toute autre « force de sécurité étrangère » (toute personne ayant le pouvoir de détenir, confisquer, arrêter et/ou utiliser les forces). La formation est l'exemple d'aide le plus fréquent cité, mais tout approvisionnement de matériel ou d'équipement peut aussi être examiné de près. Si les forces de sécurité sont impliquées dans une activité du projet, veuillez préciser en détail les ressources spécifiques qui seront utilisées pour soutenir ces forces et si les participants du projet sont une unité (i.e. écogardes des aires protégées) ou un groupe d'individus. Si votre proposition de projet est sélectionnée pour un financement, un Responsable de programme de l'USFWS vous contactera avec de plus amples instructions.

Dans le cas d'un financement, quelle est la fréquence à laquelle les bénéficiaires doivent soumettre des rapports ?

- L'USFWS spécifiera dans le document d'attribution de subvention les rapports et leur fréquence applicables à la subvention. Des rapports intermédiaires financiers et de performance/réalisations peuvent être requis. Les rapports intermédiaires ne seront requis que semestriellement au maximum, et au moins une fois par an. Un rapport financier final et un rapport final de performance/réalisations seront requis et sont dus dans les 90 jours calendaires suivants la date de fin de la subvention. Les rapports de performance/réalisations doivent contenir : 1) une comparaison des réalisations actuelles avec les buts et objectifs de la subvention comme détaillés dans l'étendue du travail qui a été approuvée, 2) une description des raisons pour lesquelles les buts fixés n'ont pas été atteints, le cas échéant, et 3) toute autre information appropriée pertinente par rapport aux résultats du projet.

CONTENU DE LA PROPOSITION DE PROJET ET DE SON BUDGET

Qu'est-ce qui doit être inclus dans une pré-proposition de projet ?

- Les pré-propositions de projets doivent être limitées à quatre pages. La déclaration des besoins pour la pré-proposition de projet doit inclure :
 - Titre du projet,
 - Localisation géographique,
 - Espèces ou habitat ciblés pour la conservation (y compris toutes les estimations existantes de taille de population, d'aire de distribution ou d'étendue),
 - Description des menaces directes qui affectent les espèces ciblées sur le site du projet et les menaces spécifiques que le projet prévoit de solutionner,
 - Buts et objectifs du projet,
 - Activités proposées pour réduire les menaces directes et améliorer le statut des espèces et des habitats,
 - Description de la manière dont la proposition de projet diffère de ce qui a pu être fait avant ou comment elle s'appuie sur les succès, les échecs et les leçons apprises des activités antérieures.
 - Explication de tous les financements USAID/CARPE ou autres financements du gouvernement américain, ainsi que la valeur ajoutée du financement de l'USFWS,
 - Le Suivi et Evaluation prévu, comprenant les résultats concrets attendus et les résultats de conservation. Voir le document des Mesures Standards de l'Efficacité et des Menaces pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique Centrale (<https://www.fws.gov/international/pdf/Mesures-Standards-pour-la-Conservation-de-a-Faune-Sauvage-en-Afrique-Centrale.pdf>) pour ce qui concerne les questions auxquelles répondre dans la candidature et les indicateurs recommandés,
 - Un résumé du budget d'une page.

Est-ce possible d'inclure l'achat d'un véhicule dans une subvention d'une année ?

- C'est possible. N'oubliez pas d'inclure dans les Activités du projet la manière dont sera utilisé le véhicule. Page 14 du NOFO : *Les méthodes, incluant l'équipement utilisé/demandé et le personnel conduisant le travail, doivent être expliquées clairement dans cette section* (Activités, Méthodes et Calendrier du Projet). Si vous êtes sélectionné pour un financement, veuillez vous référer à la section VI. Equipement (page 6) des [Directives concernant l'attribution de subventions](#).

Peut-on joindre des pièces supplémentaires à la pré-proposition de projet ?

- Les pièces jointes supplémentaires sont fortement recommandées. Les candidats peuvent inclure des pièces jointes pour démontrer leurs capacités à mettre en œuvre les activités proposées et montrer leur expérience passée. Il n'y a pas de limite de pages pour les pièces jointes. Il peut s'agir de :
 - Lettre(s) d'appui du gouvernement,
 - Lettre(s) d'appui de partenaires,
 - CV du personnel clé.

Est-ce que l'USFWS fournit du soutien technique pour élaborer les propositions de projets ?

- L'USFWS a récemment publié un document intitulé : 'Mesures Standards de l'Efficacité et des

Menaces pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique Centrale' (<https://www.fws.gov/international/pdf/Mesures-Standards-pour-la-Conservation-de-a-Faune-Sauvage-en-Afrique-Centrale.pdf>) pour que les candidats améliorent leur suivi et évaluation. Ce document décrit les questions auxquelles il faut répondre dans la candidature et les mesures standards de l'efficacité pour les huit actions de conservation les plus fréquemment financées par l'USFWS en Afrique Centrale. Ce document possède des informations précieuses pour les candidats : 1) une définition de ce qu'est une action de conservation, 2) une théorie du changement de haut niveau (chaîne de résultat), 3) les conditions favorables et 4) les questions de suivi et les indicateurs. L'USFWS encourage tous les candidats proposant des projets de conservation en Afrique Centrale à utiliser ce document de conseils/orientations. Les bénéficiaires d'accords de coopération doivent utiliser ces conseils/orientations.

Qu'est-ce que MENTOR ?

- Grâce à des formations universitaires et de terrain, les programmes MENTOR forment des équipes transdisciplinaires de jeunes conservateurs africains qui travaillent ensemble pour mettre en œuvre les actions de conservation permettant de faire face aux menaces pesant sur la faune sauvage. Les programmes MENTOR durent en général deux années ou plus. Davantage d'informations sur le programme MENTOR sont disponibles ici : <https://www.fws.gov/international/pdf/factsheet-mentor.pdf>.

Le programme MENTOR fournit-il une aide financière pour les étudiants en thèse de doctorat ?

- De nombreux étudiants MENTOR ont effectué une thèse de doctorat à la fin du programme. Les Mentors, l'USFWS et d'autres partenaires les ont aidé grâce à des conseils d'orientation, des références et le partage d'informations concernant les bourses d'études de doctorat. Cependant, en général, les programmes MENTOR ne financent pas les frais de scolarité associés aux thèses et aux diplômes supérieurs à l'étranger.

En général, combien de temps durent les programmes MENTOR ?

- Bien que la plupart des programmes MENTOR soient des programmes d'études supérieures durant 18 mois, certains ont duré plus longtemps. L'USFWS a conscience que le modèle MENTOR doit être adapté aux besoins et au contexte de chaque problème et de chaque région, il est donc par conséquent disposé à examiner des modèles différents en matière de durée et de structure.

Quels sont les composantes principales du programme MENTOR ?

- L'une des composantes clés des programmes MENTOR est de posséder un Coordinateur qui serve de Mentor aux étudiants et qui organise les enseignements scolaires et de terrain du programme. Le team building (renforcement de l'esprit d'équipe), la gestion de conflit et la gestion adaptative ont aussi représenté des parties importantes des programmes. Les ONG et les agences gouvernementales ont été très généreuses en venant enseigner différents modules aux étudiants. Des Mentors ont aussi été recrutés pour fournir une expertise technique. Le salaire du coordinateur, des mentors, des professeurs/conférenciers et des étudiants MENTOR doivent être compétitifs, adaptés à leur expérience et adaptés à leur provenance géographique.

Quelle est l'historique de la priorité de financement *Pastoralisme transhumant en Afrique Centrale* ?

- L'USFWS possède un mandat provenant du Congrès américain pour fournir une aide technique et financière aux pays africains afin de sécuriser la faune sauvage et ses habitats naturels et afin d'améliorer la gouvernance des ressources naturelles dont bénéficient les gens et la faune sauvage. Prenant appui sur les Fonds pour la conservation des espèces multinationales, qui furent établis à travers les Lois du Congrès et amplifiés via la cogestion des fonds pour la biodiversité du Programme Régional pour l'Environnement en Afrique Centrale (CARPE) de l'Agence américaine pour le développement international (USAID), l'USFWS soutient des projets en Afrique Centrale depuis 1990 et cultive des relations fortes de travail avec un ensemble d'acteurs de la société civile et des gouvernements. Durant la dernière décennie, un nombre croissant de projets soutenus par l'USFWS dans la région du Cameroun, de la République centrafricaine et de la République Démocratique du Congo ont identifié des problèmes nouveaux en relation avec le pastoralisme transhumant. De plus, le 4 octobre 2017, l'USFWS a organisé une réunion d'information avec les partenaires des projets et les parties prenantes clés pour discuter des challenges interconnectés de sécurité et de conservation associés au pastoralisme transhumant dans la région soudano-sahélienne. L'USFWS a conscience qu'il s'agit d'un problème important à traiter qui nécessite des solutions holistiques incorporant et appliquant des éléments des domaines de la conservation, de la sécurité et du développement à ce challenge de grande échelle qui affecte la faune sauvage et les populations humaines.

Vous êtes l'U.S. Fish & Wildlife Service, mais la plupart des subventions en Afrique Centrale semblent être liées à la faune sauvage et pas aux poissons, pourquoi ?

- En Afrique Centrale, l'USFWS soutient des projets de conservation de la faune sauvage via plusieurs mécanismes de financement : le Programme régional pour l'Afrique Centrale, le Programme de Lutte contre le trafic de faune sauvage et les Fonds créés par les lois du Congrès pour la conservation des éléphants d'Afrique, des grands singes et des tortues marines. Le Programme régional pour l'Afrique Centrale fournit des financements provenant du Programme Régional Pour l'Environnement en Afrique Centrale (CARPE) et a soutenu des projets concernant la pêche par le passé. Toutes les pré-propositions de projet qui correspondent aux priorités de financement listées dans le NOFO sont les bienvenues.

Est-ce que les projets d'aquacultures et d'autres moyens de subsistance sont éligibles à un financement ?

- Les projets concernant les moyens de subsistance sont éligibles uniquement s'ils correspondent aux opportunités de financement soulignées dans le NOFO.

Quelle est la région géographique applicable au financement du Programme régional pour l'Afrique Centrale ?

- Les financements ne seront envisagés que pour les projets qui ont un impact sur les populations de faune sauvage dans les 10 pays de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) : Burundi, Cameroun, Tchad, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Guinée Equatoriale, Gabon, République du Congo, Rwanda et Sao Tomé-et-Principe. Les propositions de projet concernant des projets situés en dehors d'Afrique Centrale doivent justifier les actions qu'ils proposent en matière d'impact potentiel sur les populations de faune sauvage d'Afrique Centrale.

Typiquement, combien de temps durent les projets ?

- Les projets financés par l'USFWS ont une période de performance qui va typiquement de 1 à 2 ans pour les subventions et de 1 à 5 ans pour les accords de coopération.

Le Programme régional pour l'Afrique Centrale avait par le passé un appel à projets spécifique pour le Gabon. Les pré-propositions de projet pour le Gabon sont-elles éligibles ?

- Oui, toutes les propositions de projets pour le Gabon sont les bienvenues du moment qu'elles sont en adéquation avec les priorités citées dans le NOFO. Les propositions de projets pour le Gabon seront renforcées si elles définissent clairement pourquoi les activités proposées sont une valeur ajoutée à celles réalisées par l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN).

Les candidats peuvent-ils aider des étudiants de cycle supérieur via le projet proposé (ex : frais de scolarité, bourses) ?

- L'USFWS soutient les efforts qui renforcent les capacités des universités, des écoles et des instituts de recherche d'Afrique Centrale via des formations permettant de traiter les menaces pesant sur la faune sauvage via la priorité intitulée Développement des capacités pour la conservation en Afrique Centrale. Les frais de scolarité pour des individus ne seront pas financés. Cependant, cela n'empêche pas le soutien de l'implication d'étudiants de cycle supérieur dans la mise en œuvre du projet (ex : travail de terrain, analyses). Une proposition de projet sera renforcée si elle contient des étudiants de cycle supérieur d'Afrique Centrale.

Quels genres de projets ont été financés par le passé ?

- Pour voir une liste complète des projets financés entre l'année fiscale 2013 et 2017 dans le cadre du programme pour l'Afrique Centrale, veuillez voir <https://www.fws.gov/international/wildlife-without-borders/africa/central-africa.html>

ACCORDS DE COOPERATION

Qui peut candidater à un accord de coopération ?

- Tous les projets sont éligibles pour candidater à un accord de coopération. Toutes les propositions de projet qui correspondent aux conditions minimum du programme seront examinées. Le Programme régional pour l'Afrique Centrale possède deux critères fondamentaux permettant d'évaluer les propositions de projet : (1) la probabilité d'impact et les bénéfices pour la conservation via les activités proposées et (2) les capacités du candidat à mettre en œuvre les activités proposées (voir page 24 du NOFO). Il y a des sous-facteurs (ex : besoins financiers) utilisés lorsque des candidatures reçoivent des notes équivalentes et qu'il faut départager. Voir le NOFO page 24 pour la liste complète des sous-facteurs. En ce qui concerne les besoins financiers, la section suivante du NOFO page 13 stipule : « Cette section doit également expliquer en quoi votre projet diffère de ce qui a pu être fait avant ou comment il s'appuie sur ce qui a été fait avant, y compris comment le candidat prévoit de se baser sur les succès, les échecs et les leçons apprises des activités antérieures. Les projets possédant des financements de l'USAID doivent ajouter une section décrivant les activités soutenues (via CARPE ou une autre unité d'opération du gouvernement américain) et la valeur ajoutée du soutien de l'USFWS. Veuillez préciser en quoi la proposition de projet diffère ou s'appuie sur le financement provenant de l'USAID. » Veuillez noter que toutes les demandes seront renforcées par un tableau du budget détaillé concernant les bailleurs de fonds supplémentaires

et la valeur ajoutée du soutien de l'USFWS.

Qu'est-ce qui différencie un accord de coopération d'une subvention ?

- Dans le cadre des accords de coopération, une implication importante de l'USFWS doit être attendue. Cette implication peut inclure la participation et la collaboration conjointe avec le bénéficiaire ou un autre employé dans la réalisation de l'étendue du travail, incluant la formation du personnel du bénéficiaire ou le détachement de personnel fédéral pour travailler sur les activités du projet. L'USFWS examine et approuve une étape de travail avant que l'étape suivante ne débute, examine et approuve, avant toute action du bénéficiaire, les modifications proposées ou les sous-subventions, aide à sélectionner le personnel ou les stagiaires du projet, dirige ou redirige le travail dans le cas d'interrelations avec d'autres projets, possède le pouvoir d'arrêter immédiatement une activité si les spécifications détaillées des activités ne sont pas conformes, et enfin limite le jugement du bénéficiaire par rapport à l'étendue du travail, la structure organisationnelle, le personnel, le mode d'opérations et les autres processus de gestion, couplés avec un suivi étroit ou une implication opérationnelle durant la période de réalisation des activités.

Dans le cas d'une candidature à un accord de coopération de plusieurs années, le candidat doit-il soumettre le plan de travail pour chaque année ?

- Non. Les propositions de projets complètes pour les accords de coopération ne doivent fournir qu'un plan de travail pour la première année. Ensuite, les plans de travail sont requis chaque année pour les accords de coopération actifs. La poursuite du financement se base sur les réalisations menées à bien et sur l'examen du plan de travail annuel.